



**Communiqué de presse de l'Union
Luxembourgeoise des
Consommateurs**



(Lëtzebuerger Konsumenteschutz)

**L'ULC demande un renforcement réel du pouvoir d'achat et une
baisse des prix des denrées alimentaires**

Malgré l'indexation et le crédit d'impôt, les consommateurs luxembourgeois ont vu leur pouvoir d'achat diminuer l'année dernière. Selon les calculs de l'Institut des sciences économiques et sociales (WSI) de la Fondation allemande Hans Böckler, les salaires réels au Luxembourg auront en effet baissé de 2,6% en 2022. Le Luxembourg s'en sort certes mieux que de nombreux autres pays européens – la moyenne de l'UE est de 4 % - mais ce n'est pas une raison pour se réjouir, d'autant plus que le gouvernement luxembourgeois ne cesse de revendiquer le maintien ou le renforcement du pouvoir d'achat des consommateurs.

Parmi les raisons de la baisse des salaires réels, le WSI cite le fait que « les entreprises ont augmenté leurs prix plus que ce qui aurait été nécessaire en raison de la hausse des coûts ». Une constatation qui s'applique tout particulièrement au secteur alimentaire, où les prix continuent de flamber malgré une baisse significative des coûts de l'énergie.

Car même si l'inflation au Luxembourg est en baisse constante depuis le début de l'année – le taux d'inflation actuel est de 3,2 pour cent –, les prix des denrées alimentaires continuent d'augmenter de manière apparemment inexorable depuis octobre 2021. Selon l'autorité statistique nationale Statec, ils ont récemment encore augmenté de 0,2 % en comparaison mensuelle. En comparaison annuelle, la hausse est même de 11,4 %.

« On ne peut s'empêcher de penser que l'industrie alimentaire, les supermarchés en tête, profite aux dépens des consommateurs. Le fait que les consommateurs luxembourgeois aient dû payer l'année dernière les prix les plus élevés de l'UE pour les produits alimentaires n'est définitivement pas une bonne publicité pour notre pays », a déclaré le président de l'ULC, Nico Hoffmann. « En raison des hausses de prix constantes, l'effet des tranches d'indexation et des crédits d'impôt est tout bonnement annihilé.

C'est pourquoi l'ULC demande avec insistance au futur gouvernement d'adapter rapidement et entièrement le barème fiscal à l'inflation, mais aussi de réintroduire l'Office des prix ou de renforcer les contrôles des prix ».

En attendant, le gouvernement pourrait exiger des baisses de prix des produits alimentaires, à l'instar de la France. Pour lutter contre l'inflation chez nos voisins français, 75 grandes entreprises agroalimentaires devraient baisser les prix de centaines de produits sous la pression du gouvernement. Trente-neuf entreprises ont déjà répondu à la demande du ministre de l'Économie Bruno Le Maire et ont annoncé des réductions de prix allant de cinq à sept pour cent. D'autres entreprises devraient suivre dans les semaines à venir.

Une mesure dont les consommateurs au Luxembourg profiteraient définitivement plus que de la réduction – temporaire – de la TVA entrée en vigueur le 1er janvier et dont on sait que les produits alimentaires, entre autres, sont exclus. L'ULC avait déjà remis en question l'efficacité de la réduction de la TVA dans un communiqué de presse du 29 novembre 2022 et a récemment été confirmée par le Statec à ce sujet. Selon le Statec, cette mesure coûteuse – 317 millions d'euros sont tout de même prévus à cet effet dans le budget de l'État – n'a freiné l'inflation que de manière minime, tandis que les consommateurs n'en ont pratiquement rien senti.

Communiqué par l'ULC le 26 juillet 2023

Contact presse : Marc Bourkel, Chargé de communication, tél. +352 49 60 22-504, mb@ulc.lu
ou Myriam Riehl, Secrétariat ULC, tél. +352 49 60 22-202, mr@ulc.lu